

Entre deux ponts



Bonne Année 2014



Bulletin de liaison d'Arthaz Pont-Notre-Dame
n° 20 - Décembre 2013





sommaire

Bulletin n° 20 - Décembre 2013

www.arthaz-pont-notre-dame.fr

Edito	3
2013 en images	4 à 7
Vie des associations	8 - 9
Un peu d'histoire	10 - 11
Vie communale	12
Conseil municipal	13-14
Infos administratives	15
Aux alentours	16
Quelques dates à noter	16

dernière minute

Vœux du Maire

Comme chaque année, vous êtes invités à venir partager le verre de l'amitié aux vœux du Maire le **samedi 4 janvier 2014** à 19 h 30, salle communale.

Horaires de la Mairie

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la mairie sera exceptionnellement ouverte les mardis matin 24 et 31 décembre de 9h à 12h et sera fermée durant ces deux après-midis.

Merci de votre compréhension.



Ce 20^{ème} bulletin de liaison représente la dernière édition de ce mandat.

Votre équipe de communication a pris plaisir durant 6 ans à vous informer des évènements de la vie de votre commune, en essayant le plus possible de la rendre vivante et conviviale.

Nous avons donné la parole aux associations et avons souhaité que leurs activités soient mises en valeur.

M. Raoul Jappel a retracé et remémoré, au fil des bulletins, l'histoire de votre commune.

Grâce aux très nombreuses photos prises par notre spécialiste, Mme Isabelle Murris, vous avez pu découvrir durant chaque saison, les transformations florales, les différents travaux, mais vous avez pu également être témoins, au travers de son objectif, des évènements qui se sont passés chez vous.

Nous espérons que vous avez pris plaisir à sa lecture régulière et que les informations portées vous ont été utiles dans votre vie de tous les jours.

Cette réussite n'aurait pas pu avoir lieu sans l'implication de tous : personnel communal, prêt de photos par des arthaziens, associations, et surtout une grande volonté de transparence et de continuité qui nous a guidés tout au long de ces années.

Un grand Merci à tous !

Toute l'équipe municipale vous adresse ses meilleurs vœux de bonheur et santé pour l'année 2014.

Marie-Claire Gobet, Joëlle Golinelli, Frédéric Mérandon, Isabelle Murris, Marie-Pierre Pernet, Bruno Thabuis



2013 en images



Février sous la neige



Mars, sortie d'hiver



Repas des aînés - 17 mars



Avril, les coteaux fleurissent



Mai, enfin le printemps



2013 en images



Couleurs
de printemps



Cérémonie du 8 Mai



Fête des Mères 24 mai



La Menoge en juin



Fleurissement d'été



2013 en images



Et pourtant on est en Septembre !!!

Mais le beau temps revient en septembre !



Lumière d'automne



Octobre, nuit de pleine lune



2013 en images



Voilà début novembre



Couleurs d'automne

Réunion publique 21 novembre



Cérémonie du 11 novembre



Le Môle en décembre

Familles Rurales

Bonne rentrée pour les activités de Familles Rurales.

Le nombre d'adhérents est en hausse, pas moins de 200 cartes vendues cette année.

9 bénévoles gèrent l'association.

Nous comptons :

- 59 inscrits aux différents cours de GYM.
- 60 inscrits pour le cours de ZUMBA adultes
- 25 inscrits pour les cours de ZUMBA enfants et Eveil musical
- Commande de fioul : 18 janvier 2014
- Commande de bois : courant mars

De plus, Familles Rurales gère la cantine scolaire avec une moyenne journalière de 70 enfants ainsi que le périscolaire matin et soir.

Belle participation pour la sortie des « aînés » au plateau de Solaison au mois d'octobre 2013.

Nous projetons deux sorties en 2014.

Nous vous rappelons que les cartes GIA sont disponibles auprès de Laurence GROS.



Arthaz Entraide - Loto d'automne

Comme l'année dernière, notre loto d'automne a connu un grand succès et a attiré de nombreux participants.

La recette de notre manifestation est destinée à aider des personnes nécessiteuses habitant notre région et souhaitant garder l'anonymat.

Arthaz Entraide remercie les nombreux partenaires pour leur grande générosité, ainsi que toutes les personnes ayant participé à notre manifestation.

Nous vous donnons rendez-vous les 29 et 30 mars 2014, pour le salon de la moto ancienne.





vie des associations

Arthaz Sports redresse la barre

Le club d'Arthaz Sports est en plein essor, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif. Actuellement, la section sénior compte 45 joueurs sous la direction technique d'Emmanuel Dardalhon et Damien Sermondade. Deux équipes sont engagées dans le championnat de troisième division. Fait exceptionnel, la moyenne des présents aux entraînements est de 22 joueurs. Avec l'engagement d'un arbitre bénévole représentant le club, nous permettant d'être en ordre réglementairement, l'objectif avoué pour l'équipe une est la montée en série supérieure. A la fin de la phase d'automne, cette équipe est en tête de son groupe avec 10 victoires en 10 matchs avec 50 buts marqués contre 11 encaissés. L'équipe deux s'est considérablement améliorée ce qui prouve que nous avons un effectif de qualité.



Chez les jeunes, nous étions au plus bas et nous tentons de remonter la pente. Nous avons une trentaine de licenciés, avec des équipes engagées en foot animation. Dans un village d'environ 1300 habitants, il est quasiment impossible de maintenir des équipes de foot à 11. Il faut saluer le très bon travail des éducateurs, Xavier Ducharne - Michel Rossat - Romain Geslin et Florent Pucet.

D'un autre côté, Arthaz-Sports participe activement à l'animation de notre commune, avec l'organisation du 14 juillet, des concours de pétanque et de belote. Ces diverses manifestations ont rencontré un franc succès. Le prochain événement sera notre traditionnel repas dansant le dernier week end de janvier. Vous pouvez déjà réserver cette date.

A noter qu'en 2014, ARTHAZ SPORTS fêtera son 70^{ème} anniversaire ce qui en fait un des 20 plus vieux clubs de notre département. Pour notre village c'est plus qu'un club, c'est une institution.

Vous pouvez obtenir des renseignements auprès de :

- Claude Rossat 06 44 14 20 70 pour le sportif
- Richard Ducret 06 84 34 76 03 pour l'administratif
- Pour être partenaire de notre club contacter Jessy Perret 06 47 35 94 78





un peu d'histoire

La fusion d'Arthaz et de Pont-Notre-Dame

1813-2013 : il y a deux cents ans, les communes d'Arthaz et de Pont-Notre-Dame fusionnaient.

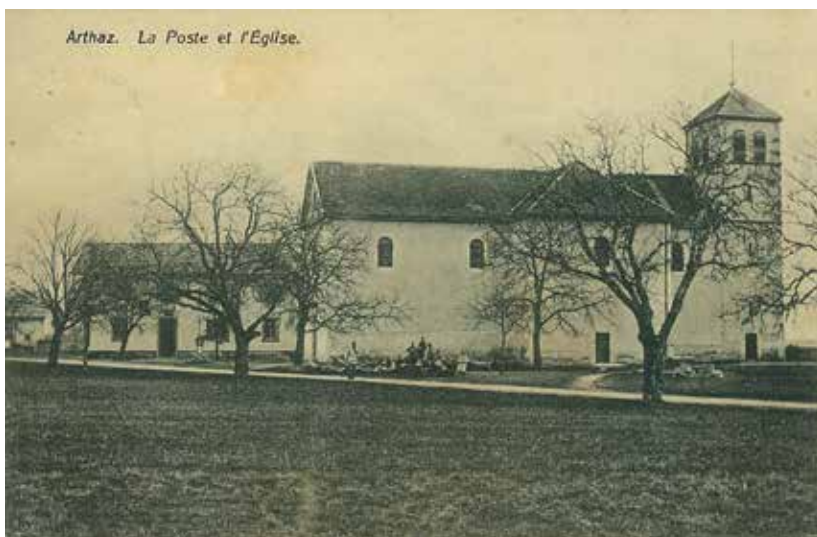


Déjà incapable de faire vivre une paroisse, la commune de Pont-Notre-Dame (située dans le hameau du Pont actuel) avait tout autant de mal à demeurer une commune. En 1813, la préfecture du Léman étudia la réunion à Arthaz. La distance entre les deux chefs-lieux n'était que d'un kilomètre et demi ; Pont-Notre-Dame ne comptait que 75 habitants et 65 arpents (NDLR : unité de mesure de longueur de l'époque), et ne payait que 157,20 Scs de contribution, contre 464 âmes, 518 arpents de 1157 Scs pour Arthaz. En outre, Pont-Notre-Dame ne renfermait qu'un propriétaire capable

de remplir les fonctions municipales. Par arrêté du 1^{er} juin 1813, le Baron de Capelle, préfet du Léman, amorça la fusion des deux collectivités. La commune de Pont-Notre-Dame serait désormais administrée par le maire d'Arthaz, « sans cependant que les intérêts de la première puissent être confondus avec ceux de la seconde. Ils seront, les uns et autres, régis d'après les propositions des deux conseils municipaux respectifs qui conserveront, à cet égard comme à tous les autres, et chacun dans le territoire de sa commune, toutes les attributions qui leur sont données par les lois. Le maire d'Arthaz devra faire dresser un budget commun, pour chacune des communes et les comptes seront rendus séparément. »*

Cette réunion des deux communes faisait suite à une réunion des deux paroisses. En effet, Pont-Notre-Dame n'avait jamais atteint une population et des ressources lui permettant d'être à l'aise. Dans une volonté de simplifier la carte ecclésiastique, la paroisse de Pont-Notre-Dame fût supprimée et la communauté annexée à Arthaz par arrêté du Ministre des Cultes le 4 août 1803.*

C'est pour cette raison que, contrairement aux communes alentours, l'église d'Arthaz Pont-Notre-Dame n'a pas été construite au chef-lieu, à proximité immédiate de l'école et de la mairie, mais à égale distance des lieux de culte des communes d'Arthaz (la chapelle située au hameau de... la Chapelle) et de Pont-Notre-Dame (chapelle située le long du chemin Léman-Mont-Blanc, et actuellement propriété privée). Les paroissiens des deux communes réunies avaient donc la même distance à parcourir pour se rendre dans leur lieu de culte.



Source « Histoire d'Arthaz Pont-Notre-Dame », de M. Paul Guichonnet, Académie Salésienne, 1985.



un peu d'histoire



Nettoyage de la chapelle

Au matin du 27 février 1982, une trentaine d'Amis du Vieil Arthaz s'affairent autour de la Chapelle enfouie sous une végétation si dense qu'on ne la distingue pratiquement plus !

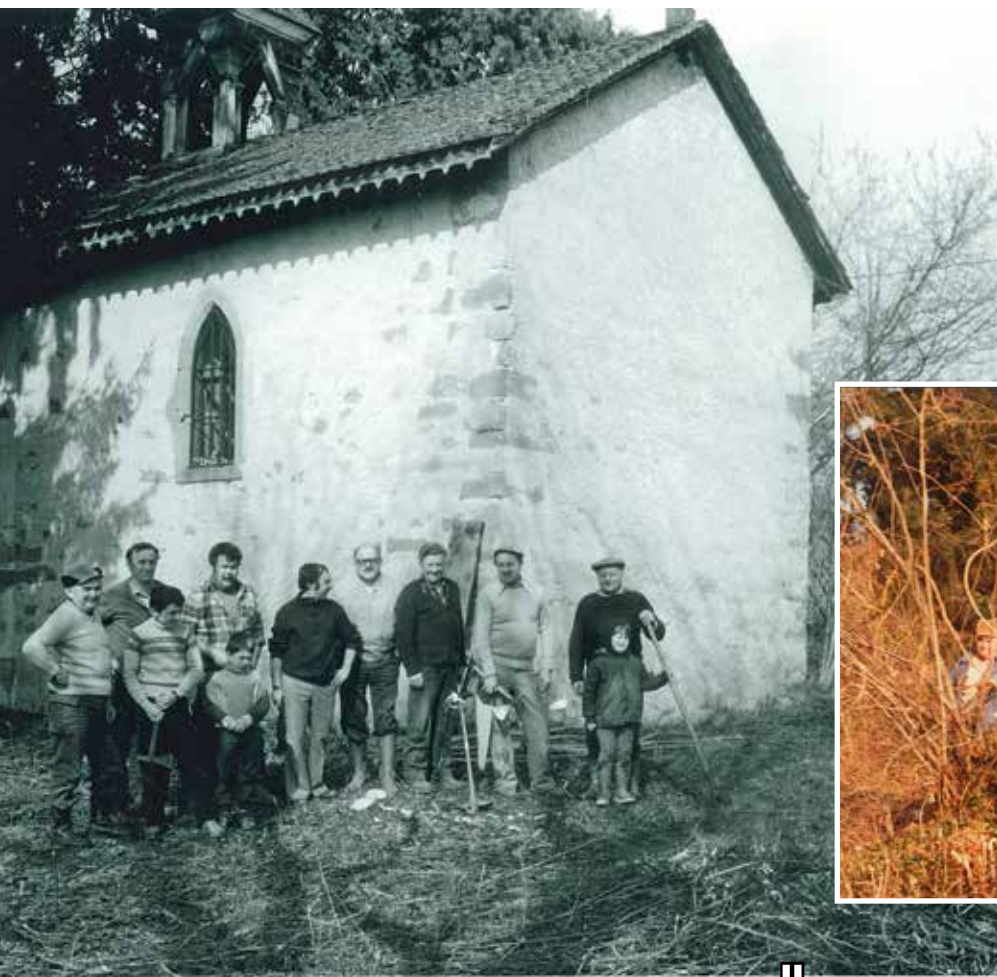
Avant que ne soit décidée sa restauration, nombreux sont ceux qui

ne connaissaient pas l'existence de cette Chapelle et qui la découvrent avec surprise.

Elle est magnifiquement située, à l'entrée du village, dans son enclos planté d'arbres majestueux aux essences rares et à l'ombre desquels reposent le Chanoine de Baudry et sa sœur Eugénie. Ce sont eux qui la firent édifier sur l'emplacement de l'église d'Arthaz démolie au moment de la construction de l'église actuelle.

Elle fut bénie le 1^{er} mai 1853 par M. Dunoyer, curé d'Arthaz.

La cloche fondue à Carouge en 1804 est toujours en place et tinte à nouveau à la Chapelle de Baudry.



L'école primaire d'Arthaz PND

Notre école a fait sa rentrée dans la joie et la bonne humeur !

Nous avons 133 enfants répartis dans cinq classes :

- 30 PS-MS
- 28 PS-GS
- 21 CP
- 27 CE1-CE2
- 27 CM1-CM2

Cette année, nous avons participé à la veillée de Noël organisée par le Sou des Ecoles, le vendredi 13 décembre, en chantant quelques chansons.

Nous proposerons également un spectacle en fin d'année scolaire (fin juin) à la salle communale.



Fabrication d'objets pour décorer la commune d'Arthaz

Nous avons participé aux décorations de Noël devant la mairie.

Nous avons commencé par choisir ce que l'on voulait : un Père Noël, une étoile, un sapin ou une boule.

Nous avons dessiné notre modèle sur le « plastique dingue ».

Nous l'avons colorié.

Nous l'avons découpé puis mis au four. Il s'est enroulé et il est devenu tout petit.

A la fin, nous nous sommes pris en photo.



Classe des « Grande Section »





Principales délibérations - Conseil de Septembre 2013

Modification statutaire en vue d'étendre les compétences du groupe « Actions de développement économique » de la Communauté de Communes Arve et Salève

- Vu les articles L.5211-5, L.5214-1 et suivants Code Général des Collectivités Territoriales

- Vu l'article L.5211-17 du Code général des Collectivités territoriales qui autorise les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale de transférer à tout moment à ce dernier de nouvelles compétences dans le cadre d'une modification statutaire,

- Vu les statuts de la Communauté de Communes,

- Vu l'article 6-1 des statuts de la Communauté de Communes relatif aux compétences dites « obligatoires » de la Communauté,

- Vu les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté de Communes qui est statutairement habilitée à mener et qui sont visées à l'article 6-1-2 desdits statuts,

- Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Arve et Salève du 25 septembre 2013 approuvant la modification statutaire envisagée,

- Considérant l'intérêt que représentent, pour le développement économique de la Communauté de Communes Arve et Salève, le développement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques sur son territoire et le développement de l'aménagement numérique.

Il est par conséquent proposé d'étendre les compétences statutaires de la Communauté de Communes Arve et Salève au sein du groupe « actions de développement économique » à une compétence de nature à lui permettre de mener

des actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité décide :

• **D'approuver** la modification des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève consistant en l'extension des compétences qu'elle exerce au titre des actions de développement économique, telle que définie ci-après,

• **De transférer** au titre des actions de développement économique telles que visées à l'article 6-1-2 des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève, la compétence suivante :

« action de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique ».

Adoption de la convention pour le fonctionnement de la fourrière véhicules

M. Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention avec la Société Mont-Blanc Dépannage pour le fonctionnement de la fourrière afin de procéder à la mise en fourrière des véhicules en infraction sur le territoire communal ainsi que le gardiennage de ceux-ci. La durée de la nouvelle convention serait fixée à 4 ans. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité,

• **Autorise** la signature de la convention avec la société Mont-Blanc Dépannage représentée par ses gérants, MM. Jean-Luc et Thierry LE BAIL pour une durée de quatre années.

Principales délibérations - Conseil de Décembre 2013

Débat en séance publique du conseil municipal au titre de l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme sur le projet de PADD dans le cadre de la révision du PLU

Le conseil municipal débat sur les trois axes du PADD qui sont les suivants :

- Axe 1 : Conforter la vie et l'animation du village

Le débat s'instaure autour de la nécessité de renforcer le centre-village comme « lieu de vie » pour la qualité de vie des habitants d'aujourd'hui et de demain. Au regard des enjeux environnementaux et sociétaux de demain, la nécessité d'un retour à une vie de proximité semble se dessiner dans les années à venir, pour les services, les commerces et les équipements.

- Axe 2 : Structurer et mieux valoriser notre cadre de vie

Le débat s'instaure autour de la maîtrise du développement de l'urbanisation sur la commune sachant la pression résidentielle forte que connaît ARTHAZ-PONT NOTRE DAME.

- Axe 3 : Maintenir et valoriser le potentiel économique local

Le débat s'instaure autour de la nécessité de concilier la préservation de l'activité agricole et maraîchère sur la commune et le développement de cette dernière.

Après en avoir débattu, le conseil municipal considère que le projet de PADD est suffisamment abouti pour être mis à la concertation avec le public.



conseil municipal

Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur Le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services. Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la Commune pour tenir compte de l'évolution des besoins de la collectivité.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité en fonction des mouvements de personnel, de l'évolution de carrière des agents municipaux ainsi que des nouvelles mesures réglementaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs arrêté à la date du 1er janvier 2014.

Délibération contre l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal de la commune d'Arthaz Pont-Notre-Dame lors de sa séance du 22 janvier 2013 avait rejeté le projet du décret sur les rythmes scolaires. Ce décret a depuis été adopté le 24 janvier 2013 et la réforme, applicable de droit dès la rentrée scolaire 2013, a fait l'objet, par courrier en date du 15 mars 2013 à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, d'un report d'application à la rentrée 2014, comme possibilité en était offerte par le décret pré-cité.

Des membres de la municipalité ont participé à des réunions d'information et des réunions de concertation ont été organisées par la commune avec les enseignants de l'école d'Arthaz, les représentants des parents d'élèves ainsi que l'association Familles Rurales, qui gère la cantine et la garderie périscolaire. Le conseil municipal a également pris connaissance des premiers retours d'expérience des communes ayant appliqué la réforme à la rentrée scolaire 2013.

Considérant que la réforme n'a pas démontré son

efficacité, que le niveau de fatigue des enfants est inchangé, voire accru ;

Considérant que la réforme des rythmes scolaires est couteuse et non financée car le fond d'amorçage (50 €/enfant/an contre 150 € estimé/enfant/an) est insuffisant et non pérenne ;

Considérant que le financement de cette réforme implique donc pour les communes soit une augmentation des impôts locaux, soit une participation financière des parents aux activités et à la garderie qui seront mises en place ;

Considérant que l'application de la réforme est complexe, qu'elle ne fédère ni le corps enseignant, ni les familles et fragilise les collectivités locales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer le décret sur la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Adoption de la modification des statuts du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération N°13/79 du 18 septembre 2013, le conseil syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe a décidé à l'unanimité de modifier les statuts du SRB. Cette modification porte notamment sur l'élargissement du périmètre du syndicat aux cinq communes du Syndicat du Thy, soit Peillonex, Saint Jean de Tholome, La Tour, Ville en Sallaz et Viuz en Sallaz.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du syndicat des eaux de Rocailles et de Bellecombe.

Renouvellement convention UFOVAL

La convention avec la fédération UFOVAL pour l'année 2014 est renouvelée et la participation de la Commune est portée à 3,15 euros par jour et par enfant, selon proposition de la fédération.



Inscriptions scolaires rentrée 2014

Qui est concerné ?

Tout enfant domicilié sur la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame ayant trois ans entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014 ainsi que tout enfant nouvellement domicilié sur la commune en âge de fréquenter l'école.

Démarches

L'inscription se déroule en deux temps :

- Inscription administrative en mairie à compter de début février 2014. La personne titulaire de l'autorité parentale devra venir en mairie munie du livret de famille et d'un justificatif de domicile ainsi qu'éventuellement du jugement de séparation ou de divorce. Un formulaire disponible au secrétariat et sur le site internet de la mairie, (rubrique école) devra également être complété et signé. A l'issue de cette démarche, un certificat d'inscription vous sera délivré.
- Admission définitive auprès de la directrice de l'école les lundis du 10 au 24 février et du 17 au 31 mars de 8h20 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 ainsi que les vendredis 28 mars et 4 avril muni du certificat d'inscription délivré par la mairie ainsi que du carnet de vaccination de l'enfant.



Elections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 : attention aux nouvelles règles applicables !

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a abaissé de 3.500 à 1.000 habitants le seuil d'application du scrutin de liste à la représentation proportionnelle pour les conseillers municipaux et prévoit l'élection directe des conseillers communautaires. Ces dispositions entreront en vigueur dès les élections municipales de mars 2014.

La Commune d'Arthaz Pont-Notre-Dame est donc concernée par ce nouveau mode de scrutin.

Ce qui va changer :

- **Vote pour une liste bloquée** : contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus, ni ajouter de noms, ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Tout ajout, suppression ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul.
- **La parité** : les bulletins de vote de chacune des listes devront comporter autant d'hommes que de femmes, à une personne près, et autant de noms que de sièges à pourvoir (listes complètes).
- **L'élection des conseillers communautaires à la Communauté de Communes Arve et Salève se fera en même temps que l'élection des conseillers municipaux.** Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais deux listes de candidats figureront sur celui-ci : à gauche, la liste des quinze candidats aux élections municipales et à droite, la liste des trois candidats aux élections communautaires (2 candidats + 1 siège supplémentaire). Les conseillers communautaires doivent obligatoirement être des conseillers municipaux. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Les listes sont indissociables : il n'est donc pas possible de voter pour la liste des conseillers municipaux tout en ayant la liste des conseillers communautaires

➤ **Un scrutin de liste à deux tours**

- Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés* se voit attribuer la moitié des sièges. Les autres sièges sont ensuite répartis entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) en fonction des suffrages obtenus par chacune des listes. Pour participer à cette répartition des sièges restants, les listes doivent avoir obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour, un 2nd tour est organisé.

NB : Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour peuvent participer au 2nd tour.

- Au second tour, c'est la liste qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) qui se voit attribuer la moitié des sièges. Les autres sièges sont ensuite répartis en fonction des suffrages obtenus entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés (règle identique à celle applicable au 1^{er} tour).

* Précisions terminologiques

- suffrages exprimés = nombre de votants diminué des bulletins blancs et nuls.
- majorité absolue = plus de la moitié.

- **Présentation obligatoire d'un titre d'identité** : tous les électeurs, et non plus seulement les électeurs des communes de 3 500 habitants et plus, devront présenter au moment du vote, en même temps que leur carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité.

ALMA 74 : Allô Maltraitance envers les personnes âgées et/ou adultes handicapées



ALMA 74 est un **dispositif d'écoute et de conseil à destination des personnes âgées et/ou adultes en situation de handicap victimes de violences** (maltraitance physique, psychologique, financière, civique..) résidant sur le département de la Haute-Savoie.

Notre association propose une permanence d'écoute téléphonique deux fois par semaine les lundis et jeudi de 14h à 17h.

Cette écoute est confidentielle et reste anonyme si l'appelant le souhaite. Nous recevons aussi bien des appels des victimes que des témoins (famille, proche, voisin, intervenant professionnel...).

L'écoute téléphonique est la mission première de l'association mais nous développons aussi la prévention à travers des actions de sensibilisation à la «bientraitance» auprès de professionnels (du domicile, d'établissement), de bénévoles ou d'étudiants du secteur sanitaire et social.

Si vous êtes dans cette situation ou que vous connaissez quelqu'un, si vous hésitez sur les démarches à entreprendre, vous pouvez nous contacter au **04 50 46 80 91** les lundis ou jeudis **de 14h à 17h**.

En dehors de ces permanences, vous pouvez nous laisser un message sur notre répondeur ou téléphoner au numéro national **39 77** du lundi au vendredi.

Pour pouvoir poursuivre nos actions, nos temps d'écoute et de conseils, nous recherchons des bénévoles. Vous pourrez intégrer une équipe conviviale et bénéficier de formations. Si vous êtes disponible quelques heures par mois, intéressé par l'écoute et le soutien, que vous souhaitez apporter votre aide, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir davantage d'informations au 04 50 46 80 91.

Vous serez rapidement recontacté par la coordinatrice ou l'un des administrateurs de l'association.

Pensez à transmettre ces informations autour de vous. Oser en parler c'est déjà agir !

quelques dates à noter

4 janvier 2014	Vœux du Maire - Salle communale - Mairie
18 janvier 2014	Commande de fioul - Bibliothèque - Familles Rurales
18 janvier 2014	Loto - Salle communale - Comité des Fêtes
25 janvier 2014	Soirée dansante - Salle communale - Arthaz Sports
2 février 2014	Troc pêche - Salle communale - Amicale de la Bédière
16 février 2014	Belote - Salle communale - Sou des écoles
9 mars 2014	Repas des anciens - Salle communale - Familles Rurales
22 mars 2014	Bourse aux vêtements - Salle communale - Sou des écoles
29 & 30 mars 2014	Salon de la moto - Salle communale - Arthaz Entraide

Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées